

L'Union
Saint-Jean-Baptiste
d'Amérique



LA SOCIÉTÉ NATIONALE
DES FRANCO-AMÉRICAINS

5989

L'UNION
SAINT-JEAN-BAPTISTE
D'AMÉRIQUE



LA SOCIÉTÉ NATIONALE
DES FRANCO-AMÉRICAINS

•
1939

BUREAU GÉNÉRAL 1937-1941

Directeur spirituel:

Mgr J.-Alfred Laliberté, Central Falls, R. I.

Sous-directeur spirituel:

M. l'abbé Philius-L. Jalbert, Fall River, Mass.

Président honoraire:

M. Emile LeRoy-Audy, Chicago, Ill.

Président:

Me Henri-T. Ledoux, Nashua, N. H.

Premier vice-président:

M. Arthur Daviau, Waterville, Me.

Deuxième vice-président:

Dr J.-C.-Z. Potvin, Springfield, Mass.

Troisième vice-président:

M. Jean-G. Picher, Winooski, Vt.

Quatrième vice-président:

M. Albert-E. Trottier, Bristol, Conn.

Secrétaire:

M. Elie Vézina, Woonsocket, R. I.

Secrétaire intérimaire:

M. George Filteau, Woonsocket, R. I.

Trésorier:

M. Armand-L. Bonvouloir, North Adams, Mass.

Médecin reviseur:

Dr F.-A. Ruest, Pawtucket, R. I.

Avocat-conseil:

Me Eugène-L. Jalbert, Woonsocket, R. I.

Maître des cérémonies:

M. William-H. Wellen, Marlboro, Mass.

Conseillers:

Me Adonat-J. Demers, Woonsocket, R. I.

M. Wilfrid-J. Beaudry, Holyoke, Mass.

M. J.-Alfred Lavigne, St. Johnsbury, Vt.

Dr L.-Raoul Lafond, Lewiston, Me.

M. Ernest Brisson, Hartford, Conn.

Dr R.-Wilfrid Delaney, Cambridge, Mass.

M. Arthur Lalonde, Cohoes, N. Y.

M. Albert-J. Lamoureux, Gardner, Mass.

M. Adhémar-A. Brodeur, Putnam, Conn.

M. Napoléon-L. Nadeau, Biddeford, Me.

M. J.-Henri Goguen, Leominster, Mass.

M. Charles-H. Lamontagne, Salem, Mass.

Dr Omer-E. Boivin, Fall River, Mass.

Me Wilfrid-J. Lessard, Manchester, N. H.

M. Henri-J. Messier, Central Falls, R. I.

HS

1713

U54455f

1939

NOTES HISTORIQUES



L'UNION Saint-Jean-Baptiste d'Amérique est une société de secours mutuels.

Elle fut fondée en mai 1900. A cette époque, il n'existait presque aucun lien de solidarité entre les divers groupements franco-américains aux Etats-Unis; règle générale, leur sphère d'influence se bornait aux quatre murs des salles de réunion de leurs associations locales. La nécessité de coordonner les énergies, d'établir le contact entre tous ces éléments dispersés s'imposait. Il devenait surtout urgent de pourvoir la population franco-américaine d'un organisme vivant, agissant et en mesure de prendre sa défense sur le terrain social et religieux.

C'est à cette tâche que se dévouèrent quelques Franco-Américains, animés d'un généreux esprit patriotique. Leurs efforts persévérants réussirent à grouper plusieurs sociétés Saint-Jean-Baptiste déjà actives dans diverses localités mais dont le manque de cohésion rendait l'action inefficace pour le bien général. De cette fédération est née l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique.

Il semble que c'est le propre des œuvres de longue haleine et des nobles entreprises de se prévaloir d'humbles origines. L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique se glorifie de sa naissance modeste. Son berceau fut pauvre et de multiples difficultés ont sillonné ses premières années. Elle a grandi à force de dévouement. Le but qu'elle devait atteindre avait été fixé avec sagesse et elle s'y est dirigée avec un effort soutenu, bravant les obstacles, modérant l'impétuosité qui pourrait être une cause de ruine. Lentement, elle s'est préparée au beau rôle qui lui était réservé. Elle a préféré le silence au tapage, le calme à l'éclat, et s'est acheminée résolument vers ses destinées.

Aujourd'hui, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique occupe une place prépondérante parmi les mu-

tualités. Depuis sa fondation, elle a répondu aux aspirations et aux besoins de la population franco-américaine qui s'est enrôlée sous sa bannière.

Plus de 56,000 Franco-Américains, tous recrutés aux Etats-Unis, ont répondu à son appel. Ce chiffre est trop modeste, car, dans l'accomplissement de son œuvre humanitaire et patriotique, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique veut s'associer toutes les personnes de sang français, ayant de nobles traditions à perpétuer et des intérêts communs à sauvegarder. Elle veut réunir dans une immense fraternité tous les éléments de la grande famille franco-américaine et en faire une puissante armée dont les mouvements seront marqués par le succès qu'apportent les énergies coalisées.

Au point de vue financier, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique a progressé de façon merveilleuse. La confiance que lui ont témoignée ses sociétaires lui a permis d'accumuler une vaste richesse dont le total dépasse \$6,600,000. Depuis sa fondation, elle a payé à ses membres ou à leurs bénéficiaires plus de \$7,700,000. Elle accuse, en marge du cent pour cent de solvabilité requis par les lois, un surplus de \$1,558,000.

Assurément, cette richesse suffit pour établir l'excellente situation financière de la Société et l'immense somme de bien, au point de vue matériel, qu'elle a accompli pour ses membres.

L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique est aussi une société d'action catholique et française. Elle s'applique énergiquement à la conservation de la vie française aux Etats-Unis; son action religieuse lui a valu les plus encourageants éloges.

En effet, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique est avant tout catholique. Catholique dans ses membres, puisque, de par ses règlements, il faut être catholique pour en faire partie; catholique dans sa direction, parce que, dans toutes les questions relevant de l'Eglise, les directeurs généraux se laissent guider par ses aviseurs spirituels; catholique dans son action, parce que toutes ses œuvres, toutes ses démarches et

toutes ses initiatives ont pour but d'aider l'Eglise dans sa mission et de la mieux faire aimer par les sociétaires. Le Souverain Pontife lui-même, à plusieurs reprises, a daigné jeter un regard bienveillant sur la Société et lever sa main paternelle pour la bénir.

L'enthousiaste action française de la Société ainsi que son incessante propagande pour le maintien de la langue aux Etats-Unis lui ont plusieurs fois mérité la reconnaissance des gouvernements de la province de Québec et de la République française.

L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique est essentiellement franco-américaine. Le recrutement de ses membres se limite aux citoyens catholiques et d'origine française demeurant aux Etats-Unis. Il en résulte, sans doute, que sa sphère d'action est restreinte, mais les Congrès généraux de la Société sont encore d'avis que le champ franco-américain est assez vaste et assez important pour occuper tous les moments et absorber toutes les énergies.

De ce qui précède, il est évident que l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique représente parfaitement l'âme du groupe franco-américain et reflète sa mentalité. Ses intérêts sont nécessairement franco-américains; elle ne peut pas ne pas comprendre et défendre les droits de ce groupe. Elle offre les avantages de la plus saine mutualité. Ses œuvres nombreuses manifestent chez elle une intensité de vie et une compréhension des besoins de l'avenir que personne ne peut mettre en doute. Tout la recommande à l'encouragement des véritables Franco-Américains.

Tous ceux qui liront cette plaquette jusqu'à la fin comprendront très vite pourquoi l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique est réellement la Société nationale des Franco-Américains.

Modes d'assurance

L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique émet des certificats d'assurance pour des sommes variant de \$250 à \$10,000 aux membres âgés de 16 ans révolus et ne dépassant pas 60 ans, à leur prochain anniversaire de naissance. Ces certificats sont émis, au choix de l'assuré, d'après l'un des quatre modes suivants:

Premier mode d'assurance—Vie entière.

D'après ce mode d'assurance, le membre paie ses cotisations mensuelles jusqu'à sa mort.

Deuxième mode d'assurance—Vie entière avec cessation du paiement des cotisations après 20 ans.

D'après ce mode, l'assurance n'est payable qu'au décès du membre, mais le membre ne paie ses cotisations mensuelles que pendant 20 ans, s'il ne meurt pas plus tôt. Au bout de 20 ans, le certificat d'assurance est acquitté et le membre, n'ayant plus rien à payer, cesse d'être membre actif.

Troisième mode d'assurance—Dotation payable après 20 ans.

D'après ce mode d'assurance, la Société paie au bénéficiaire du membre le montant total de son certificat d'assurance si le membre meurt avant la maturité de son assurance, dite de dotation. Si le membre survit à la maturité de son assurance de dotation, c'est-à-dire après 20 ans de sociétariat, la Société lui paie le montant de son certificat d'assurance et il n'est plus alors membre de la Société. Le membre paie ses cotisations et contributions mensuelles jusqu'à la maturité de son certificat d'assurance, ou jusqu'à sa mort s'il meurt avant la date de cette maturité.

Quatrième mode d'assurance—Dotation payable à 60 ans.

D'après ce mode d'assurance, la Société paie au bénéficiaire du membre le montant total de son certificat d'assurance si le membre meurt avant 60 ans. Si le membre atteint sa soixantième année, la Société lui paie le plein montant de son certificat et il cesse d'en faire partie.

La Société n'émet pas de certificats d'assurance de moins de \$500 pour le deuxième, le troisième et le quatrième modes d'assurance.

Un membre de la Société, ayant déjà un certificat vie entière, peut s'inscrire à n'importe lequel des trois autres modes d'assurance, dans le Conseil dont il fait partie, après avoir subi l'examen médical. Toutefois, le montant global de tous ses certificats ne peut pas excéder \$10,000.

Tout membre actif de la Société, dont le certificat d'assurance est en vigueur depuis au moins trois ans, a droit d'emprunter pour le paiement de ses cotisations et contributions pendant une période d'au moins douze mois, pourvu que la réserve de son certificat égale ou excède le prêt désiré. Il a aussi droit aux bénéfices des certificats acquittés suivant le nombre d'années que son certificat d'assurance est en vigueur, conformément aux règlements de la Société.

Voilà donc toute une série de modes d'assurance, bien adaptés aux besoins de chacun et à la portée de toutes les bourses, que l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique offre au choix des Franco-Américains. Aux pages douze à quinze, on trouvera les tableaux des taux pour chacun de ces modes d'assurance. On peut, en outre, s'adresser au bureau-chef de la Société pour obtenir des renseignements supplémentaires.

Les membres

Les règlements de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique déterminent que, pour faire partie de la Société, il faut être d'origine française ou reconnu comme tel, et pratiquer la religion catholique romaine.

Les membres sont divisés en deux catégories principales: membres actifs et membres associés.

Les membres actifs: ce sont les membres détenteurs d'un certificat d'assurance.

Pour devenir membre actif il faut:

- 1° être âgé d'au moins 16 ans et ne pas dépasser 60 ans;
- 2° être sain de corps et d'esprit;
- 3° n'être atteint d'aucune maladie chronique, incurable ou héréditaire;
- 4° avoir subi favorablement l'examen médical prescrit par les règlements.

Les femmes sont admises dans la Société aux mêmes conditions que les hommes; elles ont leurs propres Conseils et en administrent les affaires. Elles jouissent de tous les droits et privilèges accordés aux hommes par la Société, avec cette seule exception qu'elles ne peuvent pas être déléguées aux Congrès généraux.

Les membres associés: ce sont les membres qui sans vouloir profiter des bénéfices de l'assurance, désirent faire partie de la Société dans un but purement patriotique et social; leur admission est toujours sujette à l'approbation du Comité exécutif. Toutefois ils ne sont pas tenus de subir l'examen médical et après leur seizième année révolue, sont admissibles à tout âge. Ils n'ont voix délibérative que sur les questions d'administration de leur Conseil. Ils votent à l'élection des officiers et peuvent remplir certaines fonctions. Ils paient une contribution mensuelle de 20 sous pour la Caisse générale et, en plus, la contribution mensuelle exigée par le Conseil pour son administration locale.

Les membres associés sont toujours une précieuse acquisition pour les Conseils et pour la Société. Si leur nombre était plus considérable, ils constitueraient une force dont la Société pourrait retirer les meilleurs avantages. Tous les compatriotes que la Caisse d'assurance n'intéresse pas devraient cependant s'inscrire comme membres associés de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. Ils pourraient ainsi faire beaucoup de bien, non seulement en contribuant à l'accroissement numérique de la Société, mais aussi en y apportant leur influence pour le succès de toutes ses initiatives.

Huit

Il y a encore dans la Société les membres non-actifs et les membres d'honneur; tous jouissent de certains privilèges et sont soumis aux dispositions fixées par les règlements.

Admission dans la Société

Tout aspirant, pour admission dans la Société, soit comme membre actif, soit comme membre associé, doit en faire la demande par écrit sur une formule particulière et se faire présenter par un membre actif ou associé de la Société.

Il y a, à l'usage des membres actifs, une formule spéciale et distincte de "Demande d'admission" pour les deux modes d'assurance vie entière et une autre pour les deux modes d'assurance dite de dotation. L'aspirant doit demander la formule d'admission propre au mode d'assurance désiré. Sur cette formule, il indique ses nom et prénoms, indique le lieu et la date de sa naissance, ainsi que son métier ou sa profession; il verse en même temps une somme égale à deux mois de cotisations et contributions. Il doit ensuite se présenter pour subir l'examen médical chez un médecin-examineur autorisé par la Société. Si cet examen reçoit l'approbation du médecin reviseur, l'aspirant n'a plus qu'à se faire initier dans un Conseil pour devenir membre actif.

Les honoraires du médecin-examineur sont payés par la Société lorsque l'examen reçoit l'approbation du médecin reviseur et que l'aspirant se fait initier dans les trois mois qui suivent la date de l'avis d'acceptation. Si, toutefois, l'aspirant est refusé par le médecin reviseur ou néglige de se faire initier dans le délai prévu par les règlements, les honoraires d'examen sont déduits de la somme versée comme garantie de bonne foi au moment où l'aspirant a signé sa demande d'admission.

La procédure pour l'admission d'un membre associé est la même que pour un membre actif, sauf l'examen médical dont le membre associé est exempt. Dès qu'il a versé ses deux premiers mois de contributions et que sa demande d'admission a été approuvée par le Comité exécutif, il doit être initié conformément aux conditions fixées pour les membres actifs.

Les taux

Une société fraternelle n'est autre chose que groupement d'un certain nombre de personnes qui cotisent pour s'entr'aider. La première obligation des membres est de payer une cotisation suffisante pour garantir certains avantages. En un mot, les taux régissant l'assurance doivent être basés sur des données scientifiques d'une scrupuleuse exactitude afin d'assurer l'accomplissement complet des engagements envers les membres. La prospérité, la solidité financière, l'existence même d'une société fraternelle en dépendent. Les fondateurs de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique l'ont bien compris. Dès les premières années, ils ont mis en vigueur des taux basés sur ce principe de saine assurance qui veut que tout membre paie des cotisations assez élevées pour former, avec les intérêts composés, le montant de son certificat d'assurance à sa maturité. L'état florissant des finances de la Société et son indiscutable solvabilité prouvent suffisamment la sagesse de cet acte d'administration. L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique ne peut pas demander à ses membres le paiement de taux moindres que ceux indiqués dans les tableaux officiels.

Toutes les cotisations mensuelles payées par les membres sont versées dans la Caisse d'assurance de la Société. Deux fois l'an, un comptable expert, choisi en dehors de la Société, fait la vérification des livres de comptabilité; les officiers généraux fournissent des cautionnements fort élevés et le commissaire d'assurance pour l'Etat du Rhode Island surveille constamment les opérations de la Société.

Cotisations mensuelles

Tout membre actif paie une cotisation mensuelle à la Caisse d'assurance selon son âge au prochain anniversaire de naissance à la date de son initiation, d'après le mode et le montant de son assurance.

Les tableaux des taux, sur les quatre pages qui suivent, n'indiquent que la cotisation mensuelle payable à la Caisse d'assurance, à chaque âge, suivant le montant du certificat désiré. Outre sa cotisation d'assurance, un membre paie la contribution mensuelle de 10 sous à la Caisse générale de la Société ainsi que la contribution mensuelle du Conseil dont il fait partie. C'est le Conseil qui fixe le taux de cette dernière contribution, mais elle ne peut être moindre que 10 sous par mois.

Premier mode—Vie entière

Taux mensuels pour les montants d'assurance stipulé

Age	\$250	\$500	\$1,000	\$2,000	\$3,000	\$4,000	\$5,000	\$10,000
16	.22	.43	.86	1.72	2.58	3.44	4.30	8.60
17	.22	.44	.88	1.76	2.64	3.52	4.40	8.80
18	.23	.45	.90	1.80	2.70	3.60	4.50	9.00
19	.23	.47	.93	1.86	2.79	3.72	4.65	9.30
20	.24	.48	.96	1.92	2.88	3.84	4.80	9.60
21	.25	.50	.99	1.98	2.97	3.96	4.95	9.90
22	.26	.51	1.02	2.04	3.06	4.08	5.10	10.20
23	.26	.53	1.05	2.10	3.15	4.20	5.25	10.50
24	.27	.54	1.08	2.16	3.24	4.32	5.40	10.80
25	.28	.56	1.11	2.22	3.33	4.44	5.55	11.10
26	.29	.57	1.14	2.28	3.42	4.56	5.70	11.40
27	.30	.59	1.18	2.36	3.54	4.72	5.90	11.80
28	.31	.61	1.22	2.44	3.66	4.88	6.10	12.20
29	.32	.63	1.26	2.52	3.78	5.04	6.30	12.60
30	.33	.65	1.30	2.60	3.90	5.20	6.50	13.00
31	.34	.68	1.35	2.70	4.05	5.40	6.75	13.50
32	.35	.70	1.40	2.80	4.20	5.60	7.00	14.00
33	.36	.73	1.45	2.90	4.35	5.80	7.25	14.50
34	.38	.75	1.50	3.00	4.50	6.00	7.50	15.00
35	.39	.78	1.55	3.10	4.65	6.20	7.75	15.50
36	.40	.81	1.61	3.22	4.83	6.44	8.05	16.10
37	.42	.84	1.67	3.34	5.01	6.68	8.35	16.70
38	.44	.87	1.74	3.48	5.22	6.96	8.70	17.40
39	.45	.91	1.81	3.62	5.43	7.24	9.05	18.10
40	.47	.95	1.89	3.78	5.67	7.56	9.45	18.90
41	.49	.99	1.97	3.94	5.91	7.88	9.85	19.70
42	.52	1.03	2.06	4.12	6.18	8.24	10.30	20.60
43	.54	1.08	2.15	4.30	6.45	8.60	10.75	21.50
44	.56	1.12	2.24	4.48	6.72	8.96	11.20	22.40
45	.59	1.17	2.34	4.68	7.02	9.36	11.70	23.40
46	.61	1.23	2.45	4.90	7.35	9.80	12.25	24.50
47	.64	1.28	2.56	5.12	7.68	10.24	12.80	25.60
48	.67	1.34	2.68	5.36	8.04	10.72	13.40	26.80
49	.70	1.41	2.81	5.62	8.43	11.24	14.05	28.10
50	.74	1.47	2.94	5.88	8.82	11.76	14.70	29.40
51	.77	1.54	3.08	6.16	9.24	12.32	15.40	30.80
52	.81	1.62	3.23	6.46	9.69	12.92	16.15	32.30
53	.85	1.70	3.39	6.78	10.17	13.56	16.95	33.90
54	.89	1.79	3.57	7.14	10.71	14.28	17.85	35.70
55	.95	1.89	3.78	7.56	11.34	15.12	18.90	37.80
56	1.00	2.00	4.00	8.00	12.00	16.00	20.00	40.00
57	1.06	2.12	4.23	8.46	12.69	16.92	21.15	42.30
58	1.12	2.24	4.47	8.94	13.41	17.88	22.35	44.70
59	1.18	2.37	4.73	9.46	14.19	18.92	23.65	47.30
60	1.25	2.50	5.00	10.00	15.00	20.00	25.00	50.00

Douze

Deuxième mode—Vie entière avec cessation du paiement des cotisations après 20 ans

Taux mensuels pour les montants d'assurance stipulés:

Age	\$500	\$1,000	\$2,000	\$3,000	\$4,000	\$5,000	\$10,000
8.5	.70	1.39	2.78	4.17	5.56	6.95	13.90
8.7	.71	1.42	2.84	4.26	5.68	7.10	14.20
9.3	.73	1.45	2.90	4.35	5.80	7.25	14.50
9.9	.74	1.48	2.96	4.44	5.92	7.40	14.80
9.9	.76	1.51	3.02	4.53	6.04	7.55	15.10
9.9	.77	1.54	3.08	4.62	6.16	7.70	15.40
10.2	.79	1.58	3.16	4.74	6.32	7.90	15.80
10.3	.81	1.61	3.22	4.83	6.44	8.05	16.10
10.4	.83	1.65	3.30	4.95	6.60	8.25	16.50
11.5	.85	1.70	3.40	5.10	6.80	8.50	17.00
11.5	.87	1.74	3.48	5.22	6.96	8.70	17.40
11.7	.89	1.78	3.56	5.34	7.12	8.90	17.80
12.3	.91	1.82	3.64	5.46	7.28	9.10	18.20
12.9	.94	1.87	3.74	5.61	7.48	9.35	18.70
13.0	.96	1.92	3.84	5.76	7.68	9.60	19.20
13.1	.99	1.97	3.94	5.91	7.88	9.85	19.70
14.2	1.01	2.02	4.04	6.06	8.08	10.10	20.20
14.3	1.04	2.08	4.16	6.24	8.32	10.40	20.80
15.4	1.07	2.14	4.28	6.42	8.56	10.70	21.40
15.5	1.10	2.20	4.40	6.60	8.80	11.00	22.00
16.5	1.13	2.26	4.52	6.78	9.04	11.30	22.60
16.7	1.17	2.33	4.66	6.99	9.32	11.65	23.30
17.3	1.20	2.40	4.80	7.20	9.60	12.00	24.00
18.9	1.24	2.47	4.94	7.41	9.88	12.35	24.70
18.9	1.28	2.55	5.10	7.65	10.20	12.75	25.50
19.1	1.31	2.62	5.24	7.86	10.48	13.10	26.20
20.2	1.35	2.70	5.40	8.10	10.80	13.50	27.00
21.3	1.40	2.79	5.58	8.37	11.16	13.95	27.90
22.4	1.44	2.88	5.76	8.64	11.52	14.40	28.80
23.5	1.49	2.98	5.96	8.94	11.92	14.90	29.80
24.6	1.54	3.08	6.16	9.24	12.32	15.40	30.80
25.7	1.59	3.18	6.36	9.54	12.72	15.90	31.80
26.8	1.65	3.29	6.58	9.87	13.16	16.45	32.90
28.9	1.71	3.41	6.82	10.23	13.64	17.05	34.10
29.0	1.77	3.53	7.06	10.59	14.12	17.65	35.30
30.1	1.84	3.67	7.34	11.01	14.68	18.35	36.70
32.2	1.90	3.80	7.60	11.40	15.20	19.00	38.00
33.3	1.97	3.94	7.88	11.82	15.76	19.70	39.40
35.4	2.05	4.10	8.20	12.30	16.40	20.50	41.00
37.5	2.14	4.27	8.54	12.81	17.08	21.35	42.70
40.6	2.23	4.46	8.92	13.38	17.84	22.30	44.60
42.7	2.33	4.65	9.30	13.95	18.60	23.25	46.50
44.8	2.44	4.87	9.74	14.61	19.48	24.35	48.70
47.9	2.55	5.09	10.18	15.27	20.36	25.45	50.90
50.0	2.67	5.33	10.66	15.99	21.32	26.65	53.30

Troisième mode—Dotation payable après 20 an

Taux mensuels pour les montants d'assurance stipulés :

Age	\$500	\$1,000	\$2,000	\$3,000	\$4,000	\$5,000	\$10,000
16	1.65	3.30	6.60	9.90	13.20	16.50	33.00
17	1.65	3.30	6.60	9.90	13.20	16.50	33.00
18	1.66	3.31	6.62	9.93	13.24	16.55	33.10
19	1.66	3.31	6.62	9.93	13.24	16.55	33.10
20	1.66	3.32	6.64	9.96	13.28	16.60	33.20
21	1.66	3.32	6.64	9.96	13.28	16.60	33.20
22	1.67	3.33	6.66	9.99	13.32	16.65	33.30
23	1.67	3.34	6.68	10.02	13.36	16.70	33.40
24	1.67	3.34	6.68	10.02	13.36	16.70	33.40
25	1.68	3.35	6.70	10.05	13.40	16.75	33.50
26	1.68	3.36	6.72	10.08	13.44	16.80	33.60
27	1.69	3.37	6.74	10.11	13.48	16.85	33.70
28	1.69	3.38	6.76	10.14	13.52	16.90	33.80
29	1.70	3.39	6.78	10.17	13.56	16.95	33.90
30	1.70	3.40	6.80	10.20	13.60	17.00	34.00
31	1.71	3.42	6.84	10.26	13.68	17.10	34.20
32	1.72	3.43	6.86	10.29	13.72	17.15	34.30
33	1.72	3.44	6.88	10.32	13.76	17.20	34.40
34	1.73	3.45	6.90	10.35	13.80	17.25	34.50
35	1.73	3.46	6.92	10.38	13.84	17.30	34.60
36	1.74	3.48	6.96	10.44	13.92	17.40	34.80
37	1.75	3.50	7.00	10.50	14.00	17.50	35.00
38	1.76	3.52	7.04	10.56	14.08	17.60	35.20
39	1.77	3.54	7.08	10.62	14.16	17.70	35.40
40	1.78	3.56	7.12	10.68	14.24	17.80	35.60
41	1.80	3.59	7.18	10.77	14.36	17.95	35.90
42	1.81	3.62	7.24	10.86	14.48	18.10	36.20
43	1.83	3.66	7.32	10.98	14.64	18.30	36.60
44	1.85	3.70	7.40	11.10	14.80	18.50	37.00
45	1.88	3.75	7.50	11.25	15.00	18.75	37.50
46	1.90	3.80	7.60	11.40	15.20	19.00	38.00
47	1.93	3.86	7.72	11.58	15.44	19.30	38.60
48	1.96	3.92	7.84	11.76	15.68	19.60	39.20
49	1.99	3.98	7.96	11.94	15.92	19.90	39.80
50	2.03	4.05	8.10	12.15	16.20	20.25	40.50
51	2.07	4.13	8.26	12.39	16.52	20.65	41.30
52	2.11	4.22	8.44	12.66	16.88	21.10	42.20
53	2.16	4.32	8.64	12.96	17.28	21.60	43.20
54	2.22	4.43	8.86	13.29	17.72	22.15	44.30
55	2.28	4.55	9.10	13.65	18.20	22.75	45.50
56	2.35	4.69	9.38	14.07	18.76	23.45	46.90
57	2.43	4.85	9.70	14.55	19.40	24.25	48.50
58	2.52	5.03	10.06	15.09	20.12	25.15	50.30
59	2.61	5.22	10.44	15.66	20.88	26.10	52.20
60	2.71	5.42	10.84	16.26	21.68	27.10	54.20

Quatorze

Quatrième mode—Dotation payable à 60 ans

Taux mensuels pour les montants d'assurance stipulés:

Age	\$500	\$1,000	\$2,000	\$3,000	\$4,000	\$5,000	\$10,000
33.0	.75	1.50	3.00	4.50	6.00	7.50	15.00
33.1	.76	1.51	3.02	4.53	6.04	7.55	15.10
33.2	.76	1.52	3.04	4.56	6.08	7.60	15.20
33.3	.77	1.53	3.06	4.59	6.12	7.65	15.30
33.4	.77	1.54	3.08	4.62	6.16	7.70	15.40
33.5	.78	1.56	3.12	4.68	6.24	7.80	15.60
33.6	.80	1.59	3.18	4.77	6.36	7.95	15.90
33.7	.82	1.63	3.26	4.89	6.52	8.15	16.30
33.8	.84	1.68	3.36	5.04	6.72	8.40	16.80
33.9	.88	1.75	3.50	5.25	7.00	8.75	17.50
34.0	.91	1.82	3.64	5.46	7.28	9.10	18.20
34.1	.95	1.90	3.80	5.70	7.60	9.50	19.00
34.2	.99	1.98	3.96	5.94	7.92	9.90	19.80
34.3	1.03	2.06	4.12	6.18	8.24	10.30	20.60
34.4	1.08	2.15	4.30	6.45	8.60	10.75	21.50
34.5	1.12	2.24	4.48	6.72	8.96	11.20	22.40
34.6	1.17	2.34	4.68	7.02	9.36	11.70	23.40
34.7	1.23	2.45	4.90	7.35	9.80	12.25	24.50
34.8	1.28	2.56	5.12	7.68	10.24	12.80	25.60
34.9	1.34	2.68	5.36	8.04	10.72	13.40	26.80
35.0	1.41	2.81	5.62	8.43	11.24	14.05	28.10
35.1	1.48	2.96	5.92	8.88	11.84	14.80	29.60
35.2	1.57	3.14	6.28	9.42	12.56	15.70	31.40
35.3	1.67	3.34	6.68	10.02	13.36	16.70	33.40
35.4	1.78	3.56	7.12	10.68	14.24	17.80	35.60
35.5	1.90	3.80	7.60	11.40	15.20	19.00	38.00
35.6	2.04	4.08	8.16	12.24	16.32	20.40	40.80
35.7	2.20	4.39	8.78	13.17	17.56	21.95	43.90
35.8	2.37	4.73	9.46	14.19	18.92	23.65	47.30
35.9	2.55	5.10	10.20	15.30	20.40	25.50	51.00
36.0	2.76	5.52	11.04	16.56	22.08	27.60	55.20
36.1	3.01	6.02	12.04	18.06	24.08	30.10	60.20
36.2	3.32	6.64	13.28	19.92	26.56	33.20	66.40
36.3	3.70	7.40	14.80	22.20	29.60	37.00	74.00
36.4	4.18	8.35	16.70	25.05	33.40	41.75	83.50

L'assurance infantile

L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique administre une Caisse d'assurance infantile.

Les enfants des deux sexes, d'origine française ou reconnus comme tels, peuvent être inscrits à cette Caisse depuis la naissance et jusqu'à leur seizième anniversaire. La procédure à suivre pour compléter l'inscription d'un enfant à la Caisse d'assurance infantile est très simple. La demande d'inscription doit être faite sur la formule officielle. Dans les Etats où les lois civiles l'exigent, la demande doit être signée par un parent de l'enfant par le sang, par alliance ou par adoption légale; ce parent doit être lui-même membre actif ou associé de la Société. Un droit d'inscription de 50 sous, soit le montant de deux mois de cotisations mensuelles, doit être payé lors de la demande. L'enfant subit ensuite l'inspection médicale devant un médecin autorisé par la Société; la formule à cet effet se trouve au verso de la demande d'inscription. Lorsque ces formalités sont terminées et que l'inspection médicale est favorable, l'enfant peut être inscrit dans la Caisse d'assurance infantile, sur avis du bureau-chef.

La cotisation mensuelle est de 25 sous.

Les bénéfices à recevoir, au cas du décès d'un enfant inscrit à la Caisse d'assurance infantile, varient jusqu'à \$500, suivant l'âge de l'enfant à son décès. Le tableau en est donné sur la page dix-sept pour l'information de ceux qui peuvent y être intéressés.

A 16 ans révolus, un enfant inscrit à la Caisse d'assurance infantile a droit d'être transféré à la classe des adultes sans frais et sans examen médical. La Société émet alors en sa faveur un certificat d'assurance pour un montant de \$500, d'après le mode d'assurance que l'enfant choisit. Les cotisations mensuelles à payer dans la suite sont celles fixées par le tableau des taux, à l'âge de 17 ans, pour le mode choisi. Si l'enfant désire un certificat d'assurance pour un montant plus élevé, il doit subir l'examen médical.

S e i z e

Tout enfant qui obtient son transfert à la classe des adultes reçoit un crédit de 64 sous pour chaque six mois de son inscription à la Caisse d'assurance infantile. Ce crédit compte pour le paiement de sa cotisation d'assurance et de sa contribution à la Caisse générale.

L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique offre donc sa protection à tous les membres de la famille franco-américaine, depuis l'enfant naissant jusqu'à l'adulte dont l'âge ne dépasse pas 60 ans au prochain anniversaire. Depuis l'organisation de la Caisse infantile, en 1927, le travail de recrutement des enfants a donné d'appréciables résultats. Il y a toutefois beaucoup à faire encore et l'on ne saurait trop insister sur l'importance de ce recrutement.

Tableau des bénéfices de l'assurance infantile

Les bénéfices mortuaires, payables suivant l'âge de l'enfant à son prochain anniversaire et la durée de son sociétariat à la date de son décès, sont indiqués dans le tableau ci-après:

Age révolu au prochain anniversaire

1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18

Montant payable si le certificat est en vigueur depuis

Moins de 6 mois—

\$ 8 10 13 16 20 28 37 47 57 70 85 100 115 130 150 170 190 ----

Moins d'un an—

\$15 20 25 30 35 45 60 80 100 120 140 170 200 230 260 285 310 ----

Un an et plus—

\$25 34 40 48 58 80 110 140 170 210 250 300 350 400 450 500 500 500

La valeur indiquée à l'âge de 18 ans est pour le cas d'un enfant qui décède après son dix-septième anniversaire, mais avant la fin du mois durant lequel il atteint cet âge.

La Caisse des malades

En plus de la Caisse d'assurance, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique administre un fonds spécial, appelé Caisse des malades, dont le but est de payer une indemnité en cas de maladie ou d'accident à ceux des membres actifs de la Société qui sont inscrits à cette Caisse et se sont conformés à ses règlements.

Tout membre actif, âgé d'au moins 16 ans et ne dépassant pas 50 ans à son prochain anniversaire de naissance, peut s'inscrire à la Caisse des malades. Il doit subir l'examen médical requis pour l'assurance.

La Société paie aux membres malades une indemnité de \$5.00, \$7.50 ou \$10.00 par semaine pendant treize semaines par douze mois jusqu'à concurrence de \$350, \$525 ou \$700, suivant le cas.

Pour bénéficier des indemnités de cette Caisse, il faut y avoir été inscrit depuis au moins six mois en faisant compter l'inscription du premier jour du mois dans lequel le membre a été inscrit. L'indemnité n'est payée qu'à compter de la deuxième semaine d'incapacité. Il est à noter, toutefois, que, pour le paiement de l'indemnité, la période d'incapacité commence à partir de la date certifiée par le médecin.

Il faut être possesseur d'un certificat d'assurance d'au moins \$250 et ne pas avoir atteint 50 ans pour avoir droit de s'inscrire à l'indemnité de \$5.00 par semaine. Il faut posséder un certificat d'assurance d'au moins \$500 et ne pas avoir atteint 45 ans pour avoir droit de s'inscrire à l'indemnité de \$7.50 ou de \$10.00 par semaine.

Les femmes ne peuvent s'inscrire que pour une indemnité de \$5.00 par semaine. De plus, la Société ne paie aucune indemnité pour les maladies particulières à la femme.

La contribution mensuelle payable à la Caisse des malades est basée sur l'âge du membre, au prochain anniversaire de naissance, lors de son inscription à cette Caisse. L'échelle des taux pour chaque indemnité est publiée sur la page dix-neuf.

La Caisse des malades

(Taux mensuels)

Age d'inscription prochain anniversaire	HOMMES			FEMMES
	\$5.00 par semaine	\$7.50 par semaine	\$10.00 par semaine	\$5.00 par semaine
De 16 à 22 ans inclusivement	\$.42	\$.70	\$1.15	\$.47
De 23 à 32 ans inclusivement	.47	.80	1.30	.52
De 33 à 38 ans inclusivement	.52	.90	1.45	.57
De 39 à 42 ans inclusivement	.57	1.00	1.65	.62
De 43 à 45 ans inclusivement	.62	1.15	1.85	.67
De 46 à 48 ans inclusivement	.72	1.3077
De 49 à 50 ans inclusivement	.82	1.5087

Les œuvres

Nous venons d'indiquer brièvement les avantages matériels que l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique assure aux compatriotes qui lui donnent leur adhésion. Le développement de la Société a été remarquable. Dans tous les centres où ses ramifications ont étendu son influence bienfaisante, elle est un facteur économique de première valeur. Chez ses membres, elle trouve toujours de zélés missionnaires de propagande qui ont l'esprit de corps et qu'un lien moral unit étroitement. Sa devise "L'union fait la force" est le secret de son progrès et il en résulte une solidarité véritable, à laquelle on doit attribuer les succès obtenus.

Mais il y a plus. L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique n'a pas limité le champ de son activité au seul domaine des secours en maladie et de la protection de la famille en cas de décès. Peu à peu, elle a élargi le cadre de son action bienfaisante. Elle a compris que la vraie fraternité ne consiste pas à donner son argent à autrui mais à lui donner son cœur. Et c'est ainsi que, sous le souffle animateur de ses chefs, sont nées des œuvres nombreuses de patriotisme, d'éducation et d'assistance chrétienne. Réveiller le patriotisme endormi, prêcher l'union véritable, favoriser l'éducation, aider ses membres dans le dénuelement, propager le chant français et que d'autres initiatives: telle fut la tâche à laquelle s'est dévouée l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique; elle est devenue, partout où elle a passé et étendu son action, la dispensatrice généreuse d'un trésor inépuisable d'amour du doux parler de France et d'attachement aux traditions ancestrales.

Le bien accompli par la Société, à travers de multiples difficultés et des circonstances parfois pénibles, lui a valu l'attention d'hommes intéressés aux mouvements économiques, sociaux, nationaux et religieux. Et, même aujourd'hui, l'on s'étonne et l'on se réjouit de constater les succès de l'humble entreprise dont ce groupe de Franco-Américains jetèrent les bases, il y a

quelque trente-neuf années. En effet, qui aurait alors pu prévoir que la Providence ménageait un si brillant avenir à la société nationale fondée par quelques compatriotes pour s'entr'aider? Malgré l'optimisme le plus justifiable, les fondateurs de l'Union Saint-Jean-Baptiste de l'Amérique ne pouvaient caresser l'espoir que leur société deviendrait un groupement pacifique des plus utiles au point de vue des œuvres sociales, une agence si nécessaire à l'organisation nationale et religieuse.

La Caisse de l'écolier

Fondée en 1915, cette Caisse a pour but de répandre la bonne éducation et une instruction solide parmi la jeunesse franco-américaine afin de procurer ainsi à notre élément des représentants dignes et de compétence incontestée dans les carrières libérales, dans la hiérarchie ecclésiastique, dans le commerce et dans l'industrie.

La Caisse de l'écolier est alimentée par le prélèvement de vingt pour cent des contributions spéciales des membres actifs de la Société. Les fonds ainsi réalisés sont placés au crédit de chaque Etat et divisés en bourses qui servent à payer les six-dixièmes du prix exigé pour la pension et l'enseignement dans les collèges où sont placés les boursiers.

Ces bourses sont octroyées après concours auquel peuvent prendre part les enfants du sexe masculin, membres actifs ou inscrits à la Caisse d'assurance infantile depuis au moins un an. Les concurrents doivent avoir terminé avec succès leur cours élémentaire ou un cours équivalent, durant l'année même où se tient le concours. Toutefois, dans les Etats où il n'y a pas de concours durant une année, le concours suivant est ouvert dans cet Etat à ceux qui auraient eu le droit de concourir l'année précédente.

A la Caisse de l'écolier se greffe le Fonds des protégés particuliers. Ce fonds, établi en 1921, a pour but de venir en aide aux étudiants qui ont fait une bonne partie de leurs études secondaires ou universitaires et se voient dans la nécessité de les discontinuer,

faute de ressources pécuniaires. Il est alimenté par les dons des amis de l'éducation, des Conseils de Société et par dix pour cent des contributions spéciales des membres.

Le nombre des étudiants qui ont profité des avantages de la Caisse de l'écolier et du Fonds des protégés particuliers est déjà considérable. Depuis leur fondation, plus de 300 jeunes gens, membres de la Société ou fils de membres, en ont bénéficié. A l'heure actuelle, une soixantaine de boursiers et protégés, grâce à l'aide qui leur est donnée de cette manière, poursuivent leurs études dans les collèges ou les universités et justifient les plus belles espérances. Plus de \$168,000 ont été payés en bourses et allocations depuis la fondation de la Caisse de l'écolier.

L'aide que notre Société accorde à l'instruction de la jeunesse franco-américaine constitue véritablement une œuvre utile et admirable. C'est la certitude de former pour l'avenir un groupe nombreux de citoyens franco-américains à l'esprit cultivé et en mesure d'aider efficacement notre élément à défendre ses principes d'honneur, de patriotisme et de foi, consacrés déjà si brillamment par trois siècles de fidélité et de luttes.

La Caisse des vieillards

L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique administre une Caisse dont le but est de venir en aide, par reconnaissance et non par charité, aux vieux membres actifs de la Société, âgés de 70 ans ou plus, qui sont sans soutien véritable et sans ressources.

Voilà une œuvre qui doit assurément aller au cœur de tous les Franco-Américains, car elle soulage les grandes misères, les malheurs et les souffrances.

Elle est un tribut de reconnaissance à ceux qui furent les piliers sur lesquels la Société dut s'appuyer aux premiers jours. Elle est aussi l'accomplissement d'un devoir de vraie fraternité à l'égard de ces vieux membres malheureux.

Oeuvre philanthropique par excellence, elle a réparé bien des ingratitude et jeté un peu de bonheur dans le cœur de nombreux cœurs meurtris par l'indifférence des enfants, l'abandon des parents et des amis. Déjà elle a procuré à plus de huit cents sociétaires, sans soutien véritable et sans ressources, des jours relativement heureux. A l'heure actuelle, près de deux cents sociétaires, affaiblis par l'âge et éprouvés par les infirmités, doivent leur existence matérielle à sa protection.

Cette Caisse est alimentée par le versement de dixante-dix pour cent des contributions spéciales des membres actifs. Les fonds ainsi réalisés servent pour les demandes de secours qui arrivent sans cesse. Sans doute la Caisse ne peut répondre à tous les appels; son action bienfaisante ne se mesure qu'aux ressources dont elle dispose. Depuis sa fondation, la Caisse des vieillards a payé plus de \$500,000 en pensions et autres secours.

Toutefois il faut bien se rappeler qu'il ne suffit pas d'être vieux pour avoir droit à la protection de cette Caisse. Sa libéralité n'atteint que ceux qui sont réellement dans la détresse ou sans soutien, ou qui seraient exposés à la misère si un secours opportun ne leur était donné. Ces derniers seuls doivent demander assistance et, dans la mesure du possible, les secours sont généralement accordés.

L'influence française

Dès ses premières années, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique s'est constituée la gardienne de la langue et des traditions françaises aux Etats-Unis. Elle a joué un rôle prépondérant dans la conservation de la mentalité française et a largement contribué à maintenir l'esprit français. Bien plus, elle s'est appliquée d'une manière toute particulière à faire connaître à la France, qui en ignorait presque l'existence, ce groupe de 2,000,000 de descendants français vivant aux Etats-Unis. Par une propagande persistante et éclairée, elle accomplit un travail utile en établissant un rapprochement plus étroit entre notre élément et l'ancienne Mère-Patrie.

La Société entretient avec le Canada français les plus cordiales relations. Depuis de nombreuses années, le secrétariat de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique échange une correspondance régulière avec quelques ministres et certains hauts fonctionnaires de la province de Québec. Les directeurs généraux de la Société ne manquent jamais, au cours de leurs voyages au Canada, de rendre visite aux représentants des autorités civile et religieuse dans le but de les tenir au courant de la situation franco-américaine, de les intéresser à nos institutions scolaires bilingues, à nos journaux et à nos œuvres.

En retour, la Société est souvent appelée à recevoir la visite des représentants les plus éminents de l'épiscopat, du clergé et des groupes laïques de la province de Québec. La fréquence remarquable de ces visites dénote l'importance et la valeur que nos frères du Québec reconnaissent au rôle que la Société remplit aux Etats-Unis. Le but de ces visites est principalement de se renseigner sur place. Au reste, l'on serait surpris de connaître la masse énorme de renseignements que le secrétariat de la Société a déjà fournis au Canada français.

Comme complément à ce travail de contact fraternel avec la France et avec nos compatriotes du Canada, il est une autre initiative de la Société qu'on

doit signaler. Nous voulons parler de celle qui a pour objectif de faire mieux connaître et mieux estimer les franco-Américains par les autres groupes raciaux qui nous entourent, de prouver que tous ces citoyens d'origine française qui vivent aux Etats-Unis sont premièrement des Américains loyaux et entièrement dévoués aux intérêts de la patrie américaine.

Toute cette propagande est assurément d'une indubitable importance et il était nécessaire, pour son heureux accomplissement, qu'une organisation puissante en prit la direction. C'est pourquoi l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique en a accepté la tâche et l'a jusqu'ici infatigablement poursuivie.

La chanson française

Aussi longtemps que le peuple franco-américain chantera en français, il n'y aura aucun danger pour la langue française. Faut-il s'étonner alors que l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique se soit fait un point d'orgueil de propager les vieilles chansons canadiennes et françaises? Depuis nombre d'années, elle s'est occupée de réunir en tomes, d'un format commode et d'une belle apparence, tous ces vieux refrains, ces chants du foyer, ces romances simples et naïves, ces vieux airs que chantaient nos aïeux et qui égayaient leur vie. Sa collection des "Chants populaires des franco-Américains" comprend douze tomes.

Notre Société ne s'est pas contentée de publier des recueils de paroles sous une mélodie plus ou moins sommaire. Elle a voulu que chaque chanson soit complète par le texte, l'harmonie et l'accompagnement. A grands frais, elle a fait préparer des accompagnements et des arrangements pour soli, quatuors et chœurs. Elle n'a rien épargné pour rendre ces publications vraiment intéressantes et en assurer la plus grande diffusion possible. Déjà plus de 150,000 exemplaires en ont été distribués et servent à rappeler dans les foyers de nos nôtres la gloire des anciens, la pureté de nos origines et l'harmonie des syllables françaises.

L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique a voulu pousser plus loin son œuvre de conservation française en publiant un recueil de vieux cantiques du Canada français, que nos pères ont chantés et qui, de nos jours, semblent relégués à l'arrière-plan. Pour la plupart nous les avons entendus, ces cantiques aux refrains harmonieux; ils ont ouvert nos âmes à la prière et demeurent toujours les plus mélodieuses envolées que nous pourrions faire monter vers les cieux dans nos moments d'enthousiasme religieux. A tout prix, ils devaient être conservés pour l'avenir.

La Société vend ces publications musicales à un prix très minime, représentant à peine les dépenses de production.

C'est vraiment là une œuvre de conservation nationale qui fait du bien en Nouvelle-Angleterre et dont les mérites sont appréciés aussi dans la province de Québec.

La revue "L'Union"

"L'Union," c'est l'organe officiel de la Société. Sa publication est mensuelle; il donne des articles sur les questions d'intérêt national et religieux, ainsi que le compte rendu des activités de la Société et le résumé des événements qui surviennent dans les Conseils ou dans la vie franco-américaine.

Toutes les bonnes causes y trouvent un loyal appui. C'est par son intermédiaire que les directeurs de la Société donnent aux membres le mot d'ordre, signalent les dangers et, quand les circonstances l'exigent, jettent le cri d'alarme.

Chaque édition est tirée à 46,000 exemplaires qui sont expédiés dans les foyers de tous les membres actifs. Cette revue devient ainsi un puissant facteur de conservation de la langue française et exerce chez notre élément une grande influence.

C'est aussi dans ce journal que sont publiés tous les avis officiels, documents et renseignements concernant la Société. Il est donc de la plus haute importance que les membres le reçoivent régulièrement et qu'ils le lisent.

La bibliothèque

La bibliothèque de la Société comprend plus de 600 livres, brochures, plaquettes, manuscrits et documents. Pour la plupart, ils ont trait à l'histoire des Canadiens-Français, des Français et des premiers établissements catholiques aux Etats-Unis. On y trouve aussi plusieurs ouvrages rares sur le Canada français et sur la participation française à la Révolution américaine. La collection d'une bonne partie de ces volumes, notes et documents fut l'œuvre du major Edmond Lallet. A la mort de ce Franco-Américain distingué et chercheur érudit, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique put faire l'acquisition de sa bibliothèque, grâce à la générosité des Conseils et des membres.

Il y a dans cette bibliothèque des trésors de renseignements d'une valeur inestimable sur la race franco-américaine. C'est une mine féconde pour ceux qui désirent se renseigner sur le passé de notre élément; les directeurs de la Société continuent à l'enrichir de tout ce qui se publie sur la cause et l'histoire françaises en Amérique. Cette collection attire beaucoup de chercheurs, d'historiens et même de curieux, surtout des travailleurs de langue anglaise.

L'importance de notre bibliothèque a été reconnue par le gouvernement de la République française qui lui a fait don de plusieurs centaines de volumes français. La province de Québec lui a aussi fait plusieurs contributions intéressantes d'ouvrages de littérature et d'histoire canadiennes-françaises.

La bibliothèque de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique est aujourd'hui la plus importante collection du genre aux Etats-Unis; des connaisseurs prétendent même qu'elle ne serait pas déplacée dans un des grands centres de la province de Québec.

Une nouvelle édition du catalogue de ces livres et documents historiques a été publiée en 1935. Les membres du clergé et des communautés religieuses, les chercheurs et les écrivains sont cordialement invités à le consulter.

Le bureau-chef de la Société

Depuis 1927, l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique a installé ses bureaux dans un splendide immeuble dont elle est propriétaire, au centre de la ville de Woonsocket.

Cet immeuble, monument d'architecture qui fait grandement honneur aux membres, redira aux âges futurs la tenacité des fondateurs, le dévouement persévérant des officiers et des membres, la puissance financière d'une mutualité franco-américaine. C'est assurément le foyer de ralliement de tous les Franco-Américains.

Conclusion

Ce sont là quelques-unes des initiatives de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique. Il en existe bien d'autres, mais l'espace manque pour les décrire.

Qu'il nous suffise d'affirmer que la Société nationale des Franco-Américains, après quelque trente-neuf années d'une existence mêlée de joies et d'épreuves compte à son actif une œuvre incomparable d'action fraternelle, catholique et française. Dans les grandes villes comme dans les petites localités, elle fait sentir son influence bienfaisante. Elle inspire le goût de l'épargne par l'assurance; elle fait entendre des paroles d'espoir et de fierté à travers les Etats-Unis. Partout, elle exerce l'action la plus heureuse, jetant la semence précieuse de la foi catholique et de l'esprit français.

L'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique est redevable de ses succès et de l'accomplissement de ses œuvres aux hommes sages et prévoyants qui ont présidé à sa naissance, aux animateurs du plus grand mouvement national que les Franco-Américains aient jamais entrepris, à ses membres nombreux qui lui ont loyalement accordé leur confiance, aux directeurs qui ont habilement dirigé ses destinées.

Vingt-huit

é

d'Ame
immen
ville d

qui fa
ux àg
ent per
nissan
C'est
Franc

Un
e bi

tion

ruf

reuve

l'acti

rand

sent

vût

es p

Un

jet

esq

rel

de

p

gra

ait

ti

s

DIRECTEURS SPIRITUELS DIOCÉSAINS

Etat du Rhode Island

Diocèse de Providence: Mgr J.-Alfred Laliberté, P.D.,
Central Falls, R. I.

Etat du Connecticut

Diocèse de Hartford: M. l'abbé Charles-H. Paquette,
Putnam, Conn.

Etat du Massachusetts

Diocèse de Boston: M. l'abbé F.-X. Larivière,
Marlboro, Mass.

Diocèse de Fall River: M. l'abbé Philius-L. Jalbert,
Fall River, Mass.

Diocèse de Springfield: M. l'abbé J.-H. Gélineau,
Northbridge, Mass.

Etat du New Hampshire

Diocèse de Manchester: M. l'abbé Pierre-C. Gamache,
Nashua, N. H.

Etat du Maine

Diocèse de Portland: M. l'abbé Joseph-A. Normand,
Waterville, Me.

Etat du Vermont

Diocèse de Burlington: M. l'abbé J.-A. Dame,
St. Johnsbury, Vt.

Etat de l'Illinois

Diocèse de Chicago: Mgr M.-B.-V. Primeau, P.D.,
Chicago, Ill.

Bureau médical 1937-1941

Dr Florian-A. Ruest, président, Pawtucket, R. I.

Dr Joseph-O. Beauchamp, Chicopee Falls, Mass.

Dr J.-Ubalde Paquin, New Bedford, Mass.

Dr Henri-E. Gauthier, Woonsocket, R. I.

Dr Louis-J. Thibault, Waterbury, Conn.

Directeur de la Caisse de l'écolier:

M. l'abbé Philius-L. Jalbert, Fall River, Mass.

Directeur de la Caisse des vieillards:

M. Joseph-L. Berthiaume, Southbridge, Mass.

Directeur des équipes:

M. William-H. Wellen, Marlboro, Mass.

Actuaire:

M. Jean-M. Legris, Providence, R. I.

Sous-secrétaires:

M. Jean Gosselin, Woonsocket, R. I.

M. Amédée Lacasse, Woonsocket, R. I.

Comptable-chef:

M. Normand-W. Lachance, Woonsocket, R. I.